

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

ACA Nexia
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000€
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'assemblée générale de la société OENEO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OENEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Intervention de l'un des Commissaires aux Comptes d'OENEO (Deloitte & Associés), désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Note A.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 mars 2024 pour un montant net de 262 250 milliers d'euros, soit 62% du total actif, sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

La valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés ou de la méthode patrimoniale.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan, (ii) de l'importance des jugements de la direction s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie, du taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui est appliqué dans un contexte macroéconomique et financier générant des incertitudes sur les projections de chiffre d'affaires et sur la rentabilité du Groupe.

Réponse apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en oeuvre de cette méthodologie. Nous avons notamment, pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie estimés par rapport au contexte macroéconomique et financier, dans les secteurs dans lesquels opèrent les entités des divisions Bouchage et Élevage, en obtenant une compréhension de la façon dont la direction générale a élaboré les prévisions dans le contexte évoqué précédemment ;
- apprécié la cohérence du taux de croissance à l'infini pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie avec les prévisions de marché ;
- examiné le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus des divisions Bouchage et Élevage, en vérifiant que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital des divisions Bouchage et Élevage permettent d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement de telles activités ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues en vérifiant les calculs de sensibilité réalisés et en appréciant la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la société ;

- vérifié que les notes de l'annexe aux comptes annuels reflètent une information appropriée.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifié que les capitaux propres retenus dans le cadre de l'approche patrimoniale concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OENEO par l'assemblée générale du 6 juin 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 juillet 2023 pour le cabinet ACA Nexia.

Au 31 mars 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet ACA Nexia dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Bordeaux, le 28 juin 2024

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Olivier JURAMIE, starting with a shield-shaped logo containing a checkmark.

Olivier JURAMIE

A blue ink signature of Charlotte JANSEN, starting with a shield-shaped logo containing a checkmark.

Charlotte JANSEN

A blue ink signature of Stéphane LEMANISSIER, starting with a shield-shaped logo containing a checkmark.

Stéphane LEMANISSIER

BILAN

5.1.1 BILAN ACTIF

en K€	Notes	31/03/2024			31/03/2023
		12 mois			12 mois
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Concessions, brevets et droits assimilés		2 937	2 206	731	93
Immobilisations incorporelles en cours					1 960
Immobilisations incorporelles	1,2	2 937	2 206	731	2 053
Terrain					
Constructions					
Installations techniques					
Autres immobilisations corporelles		147	133	14	54
Immobilisations corporelles en cours					
Avances					
Immobilisations corporelles	1,2	147	133	14	54
Participations	3	263 850	1 600	262 250	202 250
Créances rattachées à des participations	1,4				
Autres participations		2		2	1
Autres immobilisations financières	4	24		24	12
Immobilisations financières	1, 2, 3	263 876	1 600	262 276	202 263
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		266 960	3 939	263 021	204 370
Matières premières					
En-cours de production					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	4	630		630	3 421
Autres créances	3,4	114 222	10	114 212	158 009
Actions propres	5b	13 191	2 640	10 551	3 307
VMP - Autres titres		24 035		24 035	52
Disponibilités		8 143		8 143	16 249
Charges constatées d'avance	4	279		279	137
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		160 500	2 650	157 850	181 174
Charges à répartir		366		366	732
Ecarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		427 826	6 589	421 237	386 276

5.1.2 BILAN PASSIF

en K€	Notes	31/03/2024	31/03/2023
		12 mois	12 mois
Capital social	5	65 052	65 052
Prime d'émission, de fusion et d'apport		82 908	82 908
Réserve légale		6 553	6 553
Réserves réglementées		75	75
Autres réserves			
Report à nouveau		115 482	118 144
Résultat de l'exercice		37 367	42 622
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	6	491	487
Capitaux propres		307 928	315 841
Obligations Remboursables en Actions (ORA)			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques	7	695	1 797
Provisions pour charges	7	62	52
Provisions pour risques et charges		757	1 849
Avances conditionnées			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8, 9, 10	93 337	48 040
Emprunts et dettes financières divers	8	15 967	16 398
Fournisseurs et compte rattachés	8	1 189	1 731
Dettes fiscales et sociales	8	1 818	2 099
Autres dettes	8	219	297
Produits constatés d'avance	8	22	20
Dettes	8, 9, 10	112 552	68 586
Ecarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		421 237	386 276

5.2 COMPTE DE RESULTAT

en K€	Notes	31/03/2024	31/03/2023
		12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires net	14	5 453	6 771
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transferts de charges	15	49	1 851
Autres produits		112	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		5 614	8 622
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		4 271	3 554
Impôts, taxes et versements assimilés		164	172
Salaires et traitements	15	1 253	4 398
Charges sociales	15	1 159	256
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	747	443
Dotations aux provisions sur immobilisations	16	26	
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	7	57	1 774
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Autres charges		223	226
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		7 901	10 823
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 287	-2 202
Produits financiers des participations	5.4	28 210	28 409
Produits financiers des créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		8 721	2 988
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	8 291	12 452
Différences positives de change		551	862
Produits nets sur cession de VMP			265
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	17	45 773	44 976
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 646	
Intérêts et charges assimilées		3 971	1 244
Différences négatives de change		528	787
Provision dépréciation des titres de participation			16
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	17	7 145	2 047
RESULTAT FINANCIER	17	38 628	42 929
RESULTAT COURANT		36 342	40 726
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5	26
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		1	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	18	6	26
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7	24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		80	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements, et provisions		1 586	10
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	18	1 673	36

**COMPTE DE RESULTAT
(Suite)**

en K€	Notes	31/03/2024	31/03/2023
		12 mois	12 mois
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18	-1 667	-10
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices (produit)	19	-2 692	-1 904
RESULTAT NET		37 367	42 622

5.3 ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2024 dont le total est de 421 237 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 37 367 K€.

A. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles définies par le Plan Comptable Général et par les derniers règlements en vigueur en France :

:

- Prudence,
- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels et sont présentés **en milliers d'euros (K€)**.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

A chaque arrêté, lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est inférieure à leur valeur d'utilité, un amortissement exceptionnel est pratiqué si la perte de valeur est jugée définitive, ou une dépréciation est constituée dans le cas contraire.

A ce titre l'application DECLIC a été dépréciée pour 1 583 K€, ramenant l'actif à une valeur nette comptable de 643 K€ à la clôture (cf. note 7 « faits caractéristiques de l'exercice »).

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon les méthodes suivantes :

- Matériels et outillages : 3 à 10 ans (linéaire)
- Mobilier et matériel informatique : 3 à 10 ans (linéaire)
- Installations techniques : 5 à 10 ans (linéaire)
- Agencements : 5 à 10 ans (linéaire)

3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, la société amortit fiscalement ces frais sur 5 ans prorata temporis.

La quote-part de ces frais ainsi amortie est constatée dans un compte de provisions pour amortissements dérogatoires dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité, fondée sur les flux futurs de trésorerie ou sur la méthode patrimoniale, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les business plans à cinq ans, validés par le conseil d'administration du 26 mars 2024. Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

Au 31 mars 2024, et après une année atypique notamment marquée par de fortes corrections de stocks dans la chaîne logistique mondiale, sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin, ces hypothèses incluent :

- Une reprise de la croissance à partir de 2024-2025 en Bouchage, guidée par la stratégie de valeur et de montée en gamme, lui permettant de dépasser à terme les objectifs du plan d'affaires pré-Covid 19
- Une temporisation de l'activité Elevage sur les deux premières années du plan, puis une reprise de la croissance, reposant notamment sur l'innovation, à partir de 2026, pour revenir aux niveaux cibles du plan d'affaires pré-Covid 19
- Un taux de croissance à l'infini utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 1,7%, et un taux d'actualisation de 8,4% pour les sociétés de la division Elevage et de 8,6% pour les sociétés de la division Bouchage.

Les tests ainsi menés ne faisant pas ressortir de perte de valeur, aucune dépréciation n'a donc été constatée à la clôture.

L'analyse de sensibilité réalisée sur la valeur d'utilité des titres Seguin Moreau & Cie, avec l'utilisation d'un taux de marge d'Ebitda minoré d'un point, d'un taux Wacc majoré d'un point et d'un taux de croissance minoré de 0,7 point, conduit aux résultats suivants :

- la dégradation d'un des trois critères conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de 10 à 26M€
- la dégradation de deux des trois critères conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de 25 à 38M€
- la dégradation simultanée des trois critères conduirait à une dépréciation des titres Seguin Moreau et Cie de l'ordre de 47M€

L'analyse de sensibilité, réalisée sur la valeur d'utilité des titres Diam Bouchage, ne laisse pas apparaître de cas dans lequel la valeur d'utilité deviendrait inférieure à la valeur comptable des titres Diam Bouchage.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont uniquement constituées de créances sur des sociétés du Groupe. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture, le compte courant Sabaté RSA reste déprécié pour 10 K€.

Faisant suite aux opérations de conversion de capital et de cession (cf note 8 « faits caractéristiques de l'exercice »), les provisions constatées sur les comptes courants ont fait l'objet d'une reprise pour un montant total de 8 275 K€

5. Valeurs mobilières de placement – Autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Actions propres

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Les actions propres détenues par la Société sont présentées dans un sous-compte des valeurs mobilières de placement. La décomposition de ce poste est détaillée en note 5 b).

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) 2008-17 du 6 novembre 2008, les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (voir § spécifique ci-après).

7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone Euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

La société a adopté la méthode de la position globale de change pour valoriser ses dettes et créances en devises, c'est-à-dire que pour les opérations dont les termes sont suffisamment proches, les pertes et gains de change latents sont compensés et le montant de la provision pour risques éventuellement constituée est limité à l'excédent des pertes latentes de change sur les gains latents.

8. Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

9. Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la société a opté pour entrer dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe. Ce périmètre comprend les sociétés suivantes :

- Oeneo
- Diam Bouchage
- Seguin Moreau & Cie
- Sambois
- Diam France
- Société Transformation Argonnaise Bois
- Boisé France
- Vivelys

- Hegemoak
- Seguin Moreau Ronchamp
- Setop
- Galileo

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- Les charges d'impôt sont comptabilisées dans les filiales comme en l'absence d'intégration ;
- La société mère comptabilise le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Au 31 mars 2024, le groupe d'intégration fiscale est redevable d'un impôt sur les sociétés et contributions assimilées s'élevant à **2 681 K€** après crédits d'impôt. Par ailleurs, l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale, soit le produit d'intégration fiscale, ressort à **5 365 K€** (voir note 19 « ventilation de l'impôt société (I.S) »). Il n'existe plus aucun déficit reportable au niveau du groupe.

La décomposition de la charge d'impôt sur les sociétés est détaillée dans la note 19 « ventilation de l'impôt société (I.S) ».

En cas de sortie du Groupe d'intégration, aucune indemnisation ne sera accordée par la société Oeneo à la société filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause. En particulier, les déficits subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la société filiale resteront acquis à la société Oeneo en sa qualité de société tête de Groupe.

10. Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représente une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. Provision pour plan d'attribution d'actions gratuites existantes

Lors de l'attribution des plans, la Société a une obligation contractuelle à l'égard des bénéficiaires des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci. Compte tenu de ces éléments, la Société comptabilise une provision pour risque, déterminée plan par plan, représentative de l'obligation de livrer les titres. Cette provision est égale à la somme des éléments suivants :

- La valeur nette comptable des actions propres détenues,
- Le prix probable d'acquisition (évalué en cours de clôture) par l'entreprise des actions qui n'ont pas encore été achetées.

La prise en compte de la charge liée à cette provision est étalée au prorata de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions d'actions gratuites ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées en charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

12. Instruments dérivés

Oeneo gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés. La société utilise essentiellement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement et convertir des taux variables en taux fixes

Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative.

13. Provision IDR

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constatée dans les comptes annuels pour un montant total de **62 K€**. Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, la société a opté pour la nouvelle méthode, conduisant à étaler l'engagement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce montant a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ des salariés : entre 65 et 67 ans
- Taux de progression des salaires : 2% Cadres
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux d'actualisation Iboxx AA10+ : 3,55% (incluant l'érosion monétaire)
- Taux de charge sociales patronales : 62%

14. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à l'Article 212-11 du PCG, les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés à l'actif en charges à répartir et seront étalés sur la durée de l'emprunt. A la clôture de l'exercice, le montant à l'actif s'élève à 366 K€.

B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Comparabilité des exercices

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, ce qui était aussi le cas de l'exercice précédent.

2. Parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

3. Transfert du siège social

La société a transféré son siège social du 16 Quai Louis XVIII, Bordeaux (33000) au 16 Rue Etienne Augier, Cognac (16100), le 06 décembre 2023.

4. Dividendes

Oeneo SA a perçu 28 210 K€ de dividendes de ses filiales SAS Seguin Moreau (4 117 K€) Diam Bouchage (23 017K€) et Vivelys (1 076 K€).

L'Assemblée Générale du 27 juillet 2023 a acté la distribution de dividendes ordinaires d'Oeneo SA à ses actionnaires pour 22 768 K€ (0,35 € par action) et de dividendes exceptionnels pour 22 768 K€ (0,35 € par action). Sa mise en paiement est intervenue le 5 octobre 2023.

5. Programme de rachat d'actions

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, la Société a poursuivi le programme de rachat d'actions, mis en œuvre le 07 décembre 2022 pour une durée de 12 mois, portant sur un volume maximal de 1 000 000 de titres OENEO, représentant 1,54% du capital social, et respectant les conditions imposées par la 15e résolution adoptée par l'assemblée générale du 27 juillet 2022. Dans le cadre du mandat donné à un prestataire de services d'investissement, la Société a racheté, entre le 07 décembre 2022 et le 07 décembre 2023, un total de 745 269 actions OENEO. La Société a mis fin au programme de rachat le 7 décembre 2023.

6. Revolving Credit Facility

Dans le cadre du financement de ses besoins de trésorerie, la société utilise depuis le 04 octobre 2023 une ligne de Revolving Crédit Facility, à hauteur de 50 000 K€, négociée lors du refinancement de sa dette syndiquée, début 2020, et à échéance du 09 décembre 2025.

7. Projet DECLIC

Depuis mi-2020, la société a lancé le développement en interne d'une plateforme d'intelligence commerciale. Cette application nommée DECLIC a notamment pour objectifs de favoriser les synergies commerciales inter-entité, faciliter la prospection et le développement commercial.

Elle a été diffusée auprès des équipes commerciales à compter du 1er octobre 2023 et a été mise en service comptablement à cette même date pour un montant de 2 473 K€.

Un test d'impairment a été réalisé au 31 mars 2024 sur la base des flux futurs attendus, actualisés avec un taux de 9,3% (taux Wacc France du 31 mars 2024, majoré d'une prime de risque de 1%), et a conduit à constater une dépréciation de l'actif de 1 583 K€.

8. Cession des comptes courants STAB et Seguin Moreau Ronchamp

Au cours de l'exercice, la Société a cédé ses comptes courants débiteurs sur STAB et Seguin Moreau Ronchamp à Seguin Moreau & Cie, pour des montants respectifs de 1 437 K€ et 4 891 K€. La provision précédemment constatée sur ces créances a ainsi été reprise dans son intégralité.

9. Augmentation de capital dans les filiales Seguin Moreau & Cie et Diam Bouchage par incorporation de créances

La Société a souscrit aux augmentations de capital opérées par Seguin Moreau & Cie et Diam Bouchage pour un montant de 30 000 K€ chacune par incorporation de créances.

10. Contexte économique et géopolitique

Le contexte inflationniste, principalement né de la sortie de crise Covid-19 et de la situation géopolitique en Ukraine, s'est atténué au cours de l'exercice 2023-2024. Après avoir provoqué un ralentissement général des marchés à partir de janvier 2023, il a entraîné de fortes corrections de stocks dans la chaîne logistique mondiale, sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin. Dans ces conditions à nouveau inédites, le Groupe a su, après une année 2022-2023 record, limiter le recul de son chiffre d'affaires en mettant l'accent sur ses activités stratégiques dans les deux divisions, et affiche une bonne résistance de ses niveaux de marge.

Le Groupe aborde l'exercice 2024-2025 avec prudence, conscient de sa capacité de résilience, reposant sur sa couverture internationale et son positionnement premium. Si les derniers mois ont été marqués par un retour à la normale des coûts d'énergie et de logistiques, le Groupe reste vigilant face à l'évolution des coûts de matières premières, dans un contexte inflationniste toujours sensible et en l'absence de visibilité sur le marché mondial

du vin. Il poursuivra ainsi une gestion rigoureuse de ses dépenses et appliquera si besoin les ajustements nécessaires qui permettront d'atténuer les impacts éventuels sur ses résultats.

Dans ce contexte particulier où les prévisions restent complexes, le Groupe a actualisé ses hypothèses de réalisation des objectifs de performance, courant sur la période triennale 2022/2025 (cf. note 5 b).

C. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

D. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Tableau des immobilisations

en K€	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions et virements poste à poste	Fusion	Virements de poste à poste	Cessions / réductions	
Concessions, brevets (1) Immo incorporelles en cours	457 1 960	2 582		1 960	102	2 937
Total immobilisations incorporelles	2 417	2 582		1 960	102	2 937
Mat de bureau et informatique, mobilier	76	6			17	65
Installations générales, agencements Immo corporelles en cours	82					82
Total Immobilisations corporelles	158	6			17	147
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations et créances rattachées	203 850	60 000				263 850
Prêts et autres immobilisations financières	14	12				26
Total immobilisations financières	203 864	60 012				263 876
Total Général	206 439	62 600		1 960	119	266 960

(1) Mise en service du système de gestion de la relation client.

Note 2 : Tableau des amortissements**Situation et mouvements de l'exercice**

en K€	Amort début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissement fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Autre	Sorties et reprises	Apport partiel d'actif	
Concessions, brevets	364	362		103		623
Total immobilisations incorporelles	364	362		103		623
Inst. Générales, agencements, aménagements divers	36	20				56
Mat de bureau et informatique, mobilier	67	7		24		50
Total immobilisations corporelles	103	27		24		106
Total Général	467	389		127		729

Note 3 : Tableau des provisions**Provisions sur postes d'actif**

en K€	Montant début de l'exercice	Augmentations		Diminution		Montant en fin d'exercice
		Dotations	Autres	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Immobilisations incorporelles		1 583				1 583
Immobilisations corporelles		26				26
Titres de participation	1 600					1 600
Autres immobilisations financières	1				1	
Clients et comptes rattachés						
Comptes courants	8 278	7			8 275	10
Autres postes d'actif	16	2 624				2 640
Total	9 895	4 240			8 276	5 859

Note 4 : Echancier des créances

en K€	Échéances		
	Montant >brut	à un an au +	à + d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	25		25
Sous-total	25		25
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	630	630	
Groupe et associés (1)	111 581	111 581	
Autres	2 641	2 641	
Charges constatées d'avance	279	279	
Sous-total	115 131	115 131	
Total	115 156	115 131	25

(1) Les avances en compte courant correspondent pour 102 602 K€ à des fonds mis temporairement à la disposition des filiales conformément à la convention de trésorerie signée entre Oeneo et ses filiales directes ou indirectes. La différence de 8 979 K€ par rapport au poste « Groupe et Associés » correspond à des créances liées à l'intégration fiscale.

La Société a souscrit aux augmentations de capital opérées par Seguin Moreau & Cie et Diam Bouchage pour un montant de 30 000 K€ chacune par incorporation de créances.

E. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Note 5 : Renseignements concernant le capital social****a) Composition du capital social**

Eléments	Nombre	Actions ordinaires	Valeur nominale en €
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	65 052 474	65 052 474	1
2. Actions émises pendant l'exercice			
3. Actions remboursées pendant l'exercice			
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	65 052 474	65 052 474	1

b) Acquisition par la Société de ses propres actions

La société détient au 31 mars 2024, 999 654 de ses propres actions pour une valeur nette comptable de 10 551 K€.

Au 31 mars 2024, 86 774 actions sont affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions approuvés par les Conseils d'administration des 22 juin 2021 (plan n° 20), 14 juin 2022 (plan n° 21) et 27 juillet 2022 (plans n° 22 et 23).

Ces plans sont destinés aux cadres dirigeants et collaborateurs dont la contribution est majeure pour le développement du groupe.

Le solde résiduel des actions auto-détenues correspond aux actions non affectées à des plans déterminés (884 883) et aux actions liées au contrat de liquidité (27 997).

Les actions propres d'Oeneo sont inscrites au compte "Actions propres" (subdivision des valeurs mobilières de placement). Les mouvements de l'exercice 2023/2024 sont les suivants en nombre et en valeur :

Nombre d'actions	Solde initial	Augmentation nette	Diminution Nette	Dont			Solde Final
				Distributions	Achats	Reclassements	
Actions affectées aux plans d'actions gratuites	227 329		140 555			-140 555	86 774
Actions à affecter aux plans d'actions gratuites futurs	0	884 883			744 328	140 555	884 883
Actions du contrat de liquidité	20 465	7 532					27 997
Total	247 794	892 415	140 555		744 328	0	999 654

en K€	Au 31/03/2024			
	Quantités	Coût d'entrée	Provision Pour dépréciation	Net
Actions propres affectées aux plans d'attributions gratuites	86 774	1 149		1 149
Actions propres à affecter aux plans d'attributions gratuites futurs	884 883	11 727	2 612	9 114
Actions du contrat de liquidité	27 997	316	28	288
Total actions propres	999 654	13 192	2 640	10 551

Contribution sociale de 20% due par les employeurs sur les actions gratuites attribuées

Cette contribution payable en une seule fois est prise en charge par les sociétés employant les salariés bénéficiaires.

c) Actions à droit de vote double (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par le Code de Commerce. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué sur la demande expresse de l'actionnaire désirant bénéficier de ce droit, notifié à la société par lettre recommandée :

- À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En cas de détention des actions anciennes depuis moins de deux ans, les actions nouvelles seront admises au droit de vote double à la même date que les actions anciennes.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé où conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer définitivement ou temporairement à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la Société et aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la Société. Aucune demande d'attribution de droit de vote double n'a été adressée à la Société lors de l'exercice 2023/2024.

d) Plans d'attribution gratuite d'actions

Le plan d'attribution gratuite d'actions numéro 20 a été voté lors du Conseil d'administration du 22 juin 2021 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 3 900 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 22 juin 2021 – 22 juin 2024
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre
- L'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance.

Le plan d'attribution gratuite d'actions numéro 21 a été voté lors du Conseil d'administration du 14 juin 2022 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 5 000 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 14 juin 2022 – 14 juin 2025
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre

Le plan d'attribution gratuite d'actions numéro 22 a été voté lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2022 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 43 087 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 27 juillet 2022 – 27 juillet 2025
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre
- L'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance.

Le plan d'attribution gratuite d'actions numéro 23 a été voté lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2022 et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées : 34 787 (après déduction des actions devenues caduques)
- Période d'acquisition : 27 juillet 2022 – 27 juillet 2025
- Période de conservation : N/A
- Nature des actions attribuées gratuitement : Actions existantes ou à émettre
- L'attribution des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance

Au 31 mars 2024, la société Oeneo SA a émis au bénéfice de ses filiales des avoirs à hauteur de 567 K€ HT concernant les charges d'Attribution Gratuite d'Actions des plans numéros 20 à 23.

e) Capital autorisé mais non émis, valeurs mobilières donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital

Le nombre d'actions au 31 mars 2024 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre d'actions
Actions	65 052 474	65 052 474
ORA	0	0
Actions gratuites	0	0
Bons de souscription d'action remboursable	0	0
TOTAL	65 052 474	65 052 474

Note 6 : Provisions réglementées

En milliers d'euros	Solde initial	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Solde final
Amortissements dérogatoires	487	3		490
Total	487	3		490

Note 7 : Tableau des provisions sur postes de passif

en K€	Montant début de l'exercice	Dotation	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Provision attribution d'actions gratuites (1) Autres Provisions pour risque	1 797		1 102		695
Provisions pour risques	1 797		1 102		695
Provision pension et obligations Autres provisions pour charges	52	23	13		62
Provisions pour charges	52	23	13		62
TOTAL GENERAL	1 849	23	1 115		757

(1) Voir règles et méthodes comptables §11 (Provision pour plan d'attribution d'actions gratuites existantes).

Note 8 : Échéancier des dettes

en K€	Échéances			
	Montant brut	à un an au +	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 337	7 337	86 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total	93 337	7 337	86 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 189	1 189		
Dettes fiscales et sociales	1 818	1 818		
Groupe et associés	15 967	15 967		
Autres dettes	219	219		
Produits constatés d'avance	22	22		
Sous-total	19 215	19 215		
TOTAL DETTES	112 552	26 552	86 000	

Note 9 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 mars 2024, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se composent :

- D'un emprunt syndiqué souscrit pour un montant de 30 000 K€, remboursables annuellement sur 6 ans, dont le capital restant dû s'élève à 12 000 K€ à la clôture annuelle ;
- D'un emprunt syndiqué souscrit pour un montant de 30 000 K€, remboursable in fine au 9 Décembre 2026.
- D'un Revolving Crédit Facility d'un montant maximum de 50 000 K€, à échéance du 09 décembre 2025.

L'emprunt syndiqué a été conclu avec un taux variable, dont le niveau de marge pourra varier en fonction de covenants recalculés chaque année. Au 31 mars 2024, des intérêts courus non échus pour un montant de 1 215 K€ ont été enregistrés.

Une couverture de taux a été mise en place le 22 juillet 2020 avec la souscription d'une option (CAP à 0,25% prime flat), pour un montant initial de 40 M€ et une durée de 36 mois, à effet au 9 septembre 2020. Cette option a pris fin le 09 septembre 2023.

Note 10 : Répartition par nature de taux

L'analyse par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 mars 2024 est la suivante :

en K€	Zone Euro
Emprunts auprès des établissements de crédit bancaires - Taux variable	93 215
Emprunts et dettes financières diverses – Taux variable	
Découverts bancaires – Taux variable	122
Total	93 337

Note 11 : Répartition par devises

Toute la dette de la société Oeneo est libellée en euros. En conséquence, il n'y a aucun risque de change sur ces lignes. Néanmoins, dans le cadre des relations avec ses filiales, Oeneo effectue des avances en comptes courants qui peuvent être libellées en devises étrangères.

Note 12 : Charges à payer rattachées aux postes de dettes**Charges à payer rattachées aux postes de dettes**

en K€	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 215	40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	875	1 333
Dettes fiscales et sociales	1 051	1 366
Autres dettes	219	280
Total	3 360	3 019

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés

Néant.

F. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 : Ventilation du chiffre d'affaires

en K€	31/03/2024		31/03/2023	
	12 mois		12 mois	
France	3 774	69,21%	5 083	75,08%
Europe	1 220	22,37%	1 265	18,68%
Amérique	447	8,19%	410	6,05%
Océanie	12	0,23%	13	0,19%
Total	5 453	100%	6 771	100%

Le chiffre d'affaires d'Oeneo correspond à la facturation de prestations de services réalisées pour le compte des sociétés du Groupe. Il inclut pour 567 K€ d'avoirs relatifs au coût des actions gratuites attribuées aux salariés de filiales ou de sociétés liées.

Note 15 : Reprises sur provisions et Transferts de Charges

en K€ - Analyse des Reprises sur provisions et transferts de charges	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois
Reprises sur provisions et transferts de charges	49	1 851
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites a)</i>	- 1 102	- 5 583
Salaires et traitements	1 253	4 398
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites a)</i>	- 1 015	- 4 331
Charges sociales	1 159	256
<i>Dont Provisions pour plan d'actions gratuites a)</i>	- 87	- 1 252

- a) Cf §11 des principes comptables : Conformément à l'avis CNC 2008-17, les dotations et reprises de provisions relatives aux attributions d'actions gratuites ou options d'achat d'actions sont comptabilisées en résultat d'exploitation et présentées en charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

Note 16 : Dotation aux amortissements

Le poste dotation aux amortissements est constitué pour 382 k€ de dotation aux amortissements des immobilisations et pour 366 k€ de l'amortissement des frais d'émission d'emprunt.

Note 17 : Résultat financier

Produits financiers (en K€)	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois
Produits financiers des participations (1)	28 210	28 409
Autres intérêts et produits assimilés	8 721	2 988
Reprises sur provisions et transferts de charges (2)	8 291	12 452
Différences positives de change	551	862
Produits nets sur cession de VMP		265
Total	45 773	44 976

Charges financières (en K€)	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 646	16
Intérêts et charges assimilées	3 971	1 244
Différences négatives de change	528	787
Total	7 145	2 047

(1) Produits financiers sur participations constitués des :

- Dividendes reçus de Diam Bouchage pour 23 017 K€,
- Dividendes reçus de Vivelys pour 1 076 K€,
- Dividendes reçus de Seguin Moreau & Cie pour 4 117 K€.

(2) Au 31 mars 2024, la reprise de 8 291 K€ correspond pour 8 275 K€ à une reprise de provision sur les comptes courants PIETEC/Diam Portugal (1 947 K€), Seguin Moreau Ronchamp (4 891 K€) et STAB (1 437 K€).

Note 18 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels (en K€)	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Cessions d'éléments d'actif		2
Reprise provisions exceptionnelles		
Autres reprises de provisions pour risques et charges	1	
Boni sur contrat de liquidité	5	24
Total	6	26

Charges exceptionnelles (en K€)	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	7	24
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	80	2
Dotation provisions exceptionnelles (a)	1 583	
Mali sur contrat de liquidité		
Amortissements dérogatoires	3	10
Total	1 673	36

(a) Cf. faits caractéristiques de l'exercice, (note 7)

Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les sociétés (I.S.)**Répartition de l'impôt sur les sociétés**

En K€	31/03/2024			31/03/2023	
	12 mois			12 mois	
Nature de résultats	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	IS après intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	36 342			36 342	40 726
Résultat exceptionnel CT	-1 667			-1 667	-10
Résultat exceptionnel LT					
IS groupe		20	-3 886	-3 866	- 5 529
Produit d'intégration			6 558	6 558	7 435
Total	34 675	20	2 672	37 367	42 622

Détail de l'incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt dû

en K€	Gain net d'intégration fiscale
Boise	295
Diam France	4 297
Seguin Moreau & Co	1 952
Hegemoak	14
Total contribution des filiales (1)	6 558
Impôt sur les sociétés dû pour le Groupe	- 3 886
Gain net d'intégration fiscale	2 672

(1) Impôts dûs par les filiales en l'absence d'intégration fiscale

Au 31 mars 2024, le produit net d'intégration fiscale s'élève à 2 672 k€

Note 20 : Créances et dettes futures d'impôts

en K€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2023
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun			
Sous-total Impôts différés Passif (dette future)			
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	111	28	2 108
Déficits reportables fiscalement (1)	85 003	21 251	21 172
Sous-total Impôts différés Actif (créance future)	85 114	21 279	23 280
Solde net allègement / (accroissement) futur	85 114	21 279	23 280

(1) Déficits issus de l'imprimé 2058 Bbis – comme si la société n'était pas membre d'un groupe fiscal
Remarque :

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés au taux de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

G. AUTRES INFORMATIONS**Note 21 : Rémunération des dirigeants et membres du conseil d'administration**

Nature (K€)	31/03/2024	31/03/2023
	12 mois	12 mois
Organes de direction (1)	742	717
Membres du Conseil d'Administration (2)	219	237
Total versé	961	954

(1) Dont :

- Rémunération variable : 211 K€
- Rémunération fixe : 531 K€
- Rémunération exceptionnelle : 0 K€
- Hors excédent social

(2) Rémunération des administrateurs (ex Jetons de présence)

Note 22 : Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information suivante est fournie. Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels : 139 K€
- Honoraires facturés au titre des services autre que la certification des comptes : 23 K€ (DPEF)

H. ENGAGEMENTS HORS-BILAN**Note 23 : Engagements donnés**

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la Direction Financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable à minima de la Direction Financière du Groupe.

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

en K€	Note	mars-24	mars-23
Aval, caution et garantie donnés	(2)	5 500	6 500
Instruments financiers dérivés (nominal)	(1)	0	32 000
Total des engagements hors bilan		5 500	38 695

- (1) Ce montant correspond aux opérations de Swap / options de taux destinées, à l'origine, à réduire l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts.
- (2) Ce montant correspond à des avals, cautions et garanties donnés par Oeneo, auprès de tiers, pour le compte des filiales

Engagements hors bilan complexes

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

Note 24 : Engagements reçus

en K€	Note	mars-24	mars-23
Nantissement de créances (crédit équipement moyen terme)		1 948	0
Caution SMR		1 169	0
Total des engagements reçus		5 500	0

Note 25 : Engagements en matière de crédit-bail

Néant.

5.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en K€ 31-mars-24	Capital social	Réserves et R.A.N avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
Filiales (+ 50 %)					
Diam Bouchage	40 012	25 004	100	94 744	94 744
Seguin Moreau & Cie	34 391	32 205	100	159 541	159 541
Oeneo Australasia	60	-779	100	1 600	-
Sabate Afrique du Sud	-	-16	100	-	-
Vivelys	2 000	5 192	100	6 440	6 440
Tonnellerie Millet	8	-118	75	105	105
Hegemoak	70	29	100	70	70
Total	76 541	61 517		262 500	260 900
en K€ 31-mars-24	Prêts et avances consentis par Oeneo et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Oeneo	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat de dernier exercice	Dividendes
Filiales (+ 50 %)					
Diam Bouchage	58 284		-	16 702	23 017
Seguin Moreau & Cie	37 135		69 262	112	4 117
Oeneo Australasia	0		2 388	-138	-
Sabate Afrique du Sud	10		-	0	-
Vivelys	-		3 487	198	1 076
Tonnellerie Millet	932		3 319	53	-
Hegemoak	-		555	41	-
Total	96 361	-	79 011	16 969	28 210

5.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€	Capitaux propres à l'ouverture au 31.03.2023	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture au 31.03.2024
- Capital	65 052						65 052
- Prime liées au capital social	82 908						82 908
- Réserves légale et réglementées	6 628						6 628
- Report à nouveau (1) <i>(dont distribution de dividendes)</i>	118 144	254		42 622	- 45 537		115 483
- Résultat de l'exercice	42 622			-42 622		37 367	37 367
- Amortissements dérogatoires	487	3					490
Capitaux propres	315 842	257		0	-45 537	37 367	307 928

(1) La variation du report à nouveau s'élevant à – 2 662 K€ sur l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Affectation du résultat N-1 après affectation à la réserve légale pour un montant de 42 622 K€
- Distribution de dividendes pour – 45 537 K€
- Quote-Part des actions auto-détenues pour 254 K€.

5.6 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
I. Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	65 052	65 052	65 052	65 052	65 052
Nombre d'actions ordinaires	65 052 474	65 052 474	65 052 474	65 052 474	65 052 474
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations (OC, OCEANE, ORA et FCPE)					
- par attribution d'actions gratuites					
- par exercice d'options de souscription					
- par exercice de bons de souscriptions d'actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 453	6 771	8 424	4 307	4 915
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	39 738	42 945	18 370	8 530	18 142
Impôts sur les bénéfices	-2 692	-1 904	- 1 595	-1 942	-2 953
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	37 367	42 622	17 710	-12 596	17 850
Résultat distribué (a)	45 537	39 031	13 010	0	9 616
III. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,65	0,63	0,31	0,16	0,32
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,57	0,66	0,27	-0,19	0,27
Dividende attribué à chaque action	0,70	0,60	0,20	0	0,15
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	11	9	9	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 253	4 398	3 512	3 807	5 197
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 159	256	1 402	1 052	1 614

(a) Incluant résultat attribuable aux actions propres